

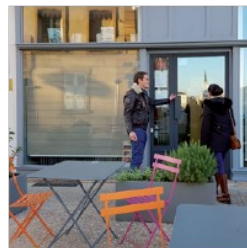


**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GAGNER EN ATTRACTIVITÉ TOUT EN ÉCONOMISANT DE L'ESPACE

EST-CE POSSIBLE ?



1^{re} soirée-débat
Un usage économe de l'espace :
tous gagnants !

CHALON-SUR-SAÔNE le 19 septembre 2022

Rédaction : **Anima**



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN SAÔNE-ET-LOIRE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Laurent DAVEZIES, Professeur au CNAM et expert indépendant dans le domaine de l'économie territoriale

L'évolution démographique de la région présente une courbe plate et un vieillissement de la population. Elle stagne ou décroît alors que le nombre de ménages augmente, d'où une demande accrue en logements (sociaux y compris) dans un contexte où 10 % des logements sont vacants. Notons qu'il est encore trop tôt pour que les conséquences de la COVID ressortent pleinement dans les chiffres actuels sur les ventes immobilières.

La situation de l'emploi est inquiétante. L'ouest connaît pour certaines zones 25 % d'emplois sur le secteur salarial privé suite à la désindustrialisation massive. Paradoxalement, le niveau de revenu par habitant en Saône-et-Loire a augmenté au même rythme que celui de la France. Les inégalités de revenu par habitant entre les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ont faiblement baissé.

Cependant, une série de mesures pallie ces phénomènes relatifs à l'emploi, par l'apport de revenus supplémentaires, à savoir : l'augmentation de l'emploi public (santé notamment), la présence des « navetteurs » (actifs travaillant à l'extérieur de l'EPCI où ils vivent), l'augmentation du nombre de retraités, et enfin le tourisme.

Concernant le secteur de l'emploi sur la région, on dénombre, entre 2016 et 2019, 2500 destructions brutes d'emplois contre 2000 créations, dont une grande partie dans le secteur industriel. Notons qu'AREVA et ses 1200 créations d'emploi ont été basculées du secteur industriel vers le secteur des services, à la suite d'un changement de codification.

Les nouvelles technologies, comme l'impression 3D, sont susceptibles de rapatrier des emplois industriels de la Chine vers la France. Le ralentissement de l'économie chinoise est une bonne nouvelle pour des territoires ayant un faible coût foncier, une expertise industrielle, un réseau de transport de bonne qualité et une proximité avec les métropoles.

Questions – réponses :

Q1 : Je suis surpris par la mention de la baisse de la population. Il doit exister une certaine inertie. Les notaires et la FNAIM rapportent de très nombreuses transactions depuis 2 ou 3 ans. Ces professionnels indiquent qu'il n'y a plus de biens sur le marché. La population est-elle réellement en baisse ?

R1 : L'effet COVID existe, et une exagération des agents immobiliers quant au nombre de biens présents sur le marché est aussi possible. La ruée sur les résidences secondaires pourrait poser problème aux « navetteurs » lorsque ces derniers voudront scolariser leurs enfants. Équipements et services pourraient à l'avenir faire défaut à ces populations. L'achat immobilier est aussi vu comme un placement financier rassurant, dans un contexte d'instabilité ambiante. Ceci explique une partie des transactions immobilières constatées.

Q2 : Concernant la crise du COVID, quel regard portez-vous quant à la modification du rapport au travail et ses conséquences sur un département comme le nôtre ? D'autres départements comparables s'en sortent-ils mieux ?

R2 : Le rapport des ménages au travail change, mais on ne sait pas si cela sera durable.

Pierre STROSSER, Économiste de l'environnement, ACTeon-environnement

Nous utilisons des termes variés lorsque l'on évoque les sols : foncier, terrains, surfaces, zones. On en oublie néanmoins ce qu'il y a directement en dessous. Il s'agit de raisonner en termes d'écosystèmes, de biodiversité, et de placer les sols au même niveau de considération que les écosystèmes marins ou les ressources en eau. Au regard du changement climatique, on fait référence aux « solutions fondées sur la nature », dont une partie est basée sur les capacités des sols. Lorsque l'on parle de biodiversité, on a tendance à penser « en surface » en omettant l'écosystème sous-terrain qui a pourtant des facultés en matière de stockage (carbone, matière organique). Les sols peuvent filtrer certains polluants et sont un facteur de rétention d'eau. Ces fonctions sont utiles dans le combat contre le réchauffement climatique ou contre les inondations. La capacité de stockage organique est donc essentielle pour la production agricole.

L'artificialisation des sols peut générer de l'activité économique, mais la perte des facultés de rétention d'eau va générer des coûts induits très élevés et provoquer la construction d'infrastructures coûteuses (bassins de rétention). Elle provoque également la perte de stockage organique qui conduira à d'autres investissements pour réduire les gaz à effet de serre. Artificialiser pour générer un revenu économique, pour ensuite être obligé de réinvestir afin de gérer les dégâts de l'artificialisation, n'est peut-être pas la bonne solution. Il faut s'interroger sur des solutions qui permettraient d'éviter une artificialisation de prime abord.

Questions – réponses :

Q : Quels sont les enjeux et les moyens nécessaires pour qu'un sol artificialisé recouvre ses fonctions naturelles ?

R : La question est de savoir pourquoi on artificialise pour ensuite réhabiliter les sols. Compte tenu des moyens nécessaires en termes de travaux et les dégradations engendrées, il faudrait penser l'espace pour ne pas l'artificialiser, ou le moins possible. Il existe des techniques de développement alternatif de l'espace urbain qui prennent en considération le sol et son écosystème.

Q2 : Quel est le degré de fragilité d'un sol ? Par exemple, la pose de gravier constitue-t-elle une dégradation suffisante pour qu'il ne remplisse plus ses fonctions initiales ?

R2 : Le gravier provoque la perte d'une partie de la biodiversité, mais la rétention est préservée car l'eau peut continuer à s'infiltrer. On a tendance à oublier les effets d'échelle. Si l'artificialisation d'un hectare semble avoir peu d'impact, c'est lorsqu'on étudie le fonctionnement global de l'hydrosystème ou des inondations que l'on prend la mesure de l'impact réel de l'artificialisation. Pour revenir à l'aspect de la pollution des sols, il est possible que, dans quelques dizaines d'années, nous retrouvions ces substances dans des endroits aujourd'hui impossibles à prévoir. Il convient donc de s'interroger sur les moyens qui préviennent l'infiltration de ces matières dans les sols.

Q3 : Quel est le rôle des sols quant à la gestion du risque, comme les inondations ou le changement climatique ?

R3 : Un rôle essentiel dans les deux cas. La capacité de rétention des sols permet de limiter les effets des inondations.

Hervé MARCHAL, professeur de sociologie à l'Université Bourgogne-Franche-Comté, chercheur au laboratoire de recherches « société, sensibilité, soin »

Quand on s'interroge sur les façons de gagner en attractivité, on soulève la notion d'identité territoriale. Se pose aussi la question de la différence entre territoire et territorialité. La territorialité est le territoire tel qu'on le ressent, tel qu'on le vit. Contrairement aux chiffres, la notion de sentiment est plus difficile à appréhender. On se sent à l'aise sur un territoire lorsqu'on y a sa place.

Les bourgs-centres jouent un rôle clé dans l'attractivité. Il faut les penser comme des lieux de proximité fonctionnelle où l'on pourrait se rendre pour de multiples activités. L'espace doit devenir un lieu, une place avec laquelle on peut nouer des liens et se projeter.

La cohérence métropolitaine est à prendre en compte, c'est-à-dire l'organisation d'un maillage routier fonctionnel entre les territoires et les métropoles. Ceci pour éviter le « désenchantement pavillonnaire » ou le ressentiment créé par une vie en pavillon qui n'est pas celle qu'on avait imaginée : difficulté d'intégration à la vie villageoise, temps excessif passé dans les transports, etc.

Le « référentiel de l'urbain » est un standard selon lequel on imagine que la cellule familiale va se développer dans une maison à la campagne. Ceci nie l'idée de centralité avec les bourgs-centres, les centres-villes des petites et moyennes villes. On a créé de l'urbain au milieu de sites paysagés qui avaient une forte identité. Ce référentiel empêche la présence d'éléments dans l'environnement qui construisent une identité forte, avec lesquels l'habitant peut avoir un lien.

Plutôt que de construire massivement, il faut se poser la question de la réappropriation de lots pavillonnaires qui seront un jour libérés du fait du vieillissement de leurs occupants. Il s'agit d'un levier fort pour gagner en attractivité, sans consommer de l'espace. Il faut réhabiliter l'espace pour en faire un territoire qu'habite par les personnes qui l'occupent, et les conduire à se l'approprier, afin qu'ils s'y sentent bien.

Questions – réponses :

Q : Comment s'appuie-t-on sur la rénovation, la reconversion et la vacance pour réhabiliter les zones pavillonnaires ?

R : Il faut accompagner la réhabilitation du bâti pour permettre de s'ancrer dans une histoire territoriale, et réhabiliter la mémoire des lieux. Il faut s'engager sur des enjeux symboliques qui donnent du sens aux espaces.

Q2 : Bien que nous essayions d'appliquer ces éléments dans le cadre du PLUi du Grand Chalon, nous nous heurtons à la réalité de ce qui a été réalisé auparavant, à l'entretien du bâti nécessaire. Nous avons segmenté le territoire en six entités pour essayer de dégager des centralités qui existaient par le passé. Comment fait-on pour équilibrer le territoire, pour le rendre équitable, conserver le patrimoine de chacun et sa valeur ?

R2 : La question de l'équité est complexe dans la mesure où la valeur des territoires varie grandement. Je suis interpellé par l'absence de fierté chez certaines personnes qui vivent pourtant sur des espaces très chargés historiquement. Pour amener les gens à construire du récit, de la mémoire, il faut éviter le piège du regard « urbano-centré ». On a du mal à penser les territoires en dehors du « référentiel urbain ». Il faut différencier attractivité financière et

attractivité territoriale. Les flux métropolitains, les routes, les autoroutes, font que certains territoires deviennent invisibles alors même que l'ère post-COVID souligne l'atout de certaines villes de taille moyenne qui présentent l'intérêt de pouvoir sortir du temps compressé.

TEMPS D'ÉCHANGE

Avec Laurent DAVEZIES, Pierre STROSSER, Hervé MARCHAL,
Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire,
Jean-Jacques LAHAYE, Agriculteur, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de
Saône-et-Loire

Jean-Claude BECOUSSE, Maire de Laives, Président de la communauté de
communes entre Saône et Grosne, Conseiller départemental du canton de Tournus
Animé par Steven DOLBEAU, Directeur associé, Anima.

Julien CHARLES :

Nous souhaitons évoquer la question des territoires au travers du prisme de l'attractivité et de sa définition. Nous voulions également aborder le thème de la démographie et de ses évolutions, l'aspect économique, environnemental et social. Ce qui découle des différentes présentations, ce sont les nombreuses pistes de travail : le traitement des friches, celui des dents creuses, l'attachement de personnes à leurs territoires. Le débat qui nous réunit ce soir va au-delà du code de l'urbanisme. Il est profondément démocratique, au travers de la question de la gestion des conflits d'usage du territoire. Le rôle des services de l'État est d'organiser la discussion pour partager l'information et ainsi épauler les élus qui sont confrontés à ces situations.

Steven DOLBEAU :

Jean-Jacques LAHAYE, la question des sols, de la crise en Ukraine et des matières premières sont directement liées à votre activité. Quels axes d'amélioration possibles verriez-vous pour rapprocher élus et exploitants sur ces questions ?

Jean-Jacques LAHAYE :

Dans un contexte où chacun a besoin d'une parcelle de territoire, je voudrais souligner l'importance de l'échange, de la communication, pour construire le territoire que l'on veut ensemble. Il faudra que le territoire que l'on va léguer aux générations futures soit attractif et qu'il ne laisse personne sur le côté du chemin. Notre époque nous confronte à des thèmes comme la souveraineté alimentaire. On évoque souvent le concept de circuit court et le travail effectué entre les agriculteurs et les acteurs de la restauration est remarquable. Il est important de ne négliger aucun acteur lors de la construction du territoire, car il est nécessaire de travailler tous ensemble.

Steven DOLBEAU :

En quoi l'enjeu est-il déterminant pour les agriculteurs ? On évoque la souveraineté alimentaire et une attente croissante en matière de qualité de la nourriture. Comment conjuguer le mieux-manger et la demande de productions alternatives aux rendements plus faibles ?

Jean-Jacques LAHAYE :

L'agriculture française s'est beaucoup remise en question. En Saône-et-Loire, nous avons une agriculture plutôt extensive et nous pouvons être satisfaits de la qualité des produits du territoire, ainsi que de celle de la préservation des sols. Des produits de qualité ont un prix plus élevé. Or, les revenus des ménages ayant tendance à diminuer, on sait que certaines personnes n'auront pas accès à ces denrées. La restauration hors foyer connaît une forte croissance, et elle utilise des produits de qualité (non d'excellence).

Steven DOLBEAU :

Quels sont aujourd'hui les enjeux de maintien du niveau de production ? Comment arrivez-vous à les dépasser ?

Jean-Jacques LAHAYE :

Nous réfléchissons beaucoup à la Chambre d'Agriculture pour produire autrement. Historiquement, depuis les années d'après-guerre, il fallait produire pour nourrir la France. Dans les années 80-90, nous sommes arrivés en surproduction. Il a donc fallu se poser la question de réduire ou d'exporter. Aujourd'hui, nous expérimentons de nouvelles pratiques agricoles sur le non-labour, sur le captage du carbone, sur la façon de nourrir les animaux durant les années de sécheresse. Avec le prix actuel des carburants, des recherches sont également menées pour trouver des moyens de s'affranchir le plus possible de cette ressource.

Steven Dolbeau :

Jean-Claude BECOUSSE, comment voyez-vous la question centrale de l'attractivité ?

Jean-Claude BECOUSSE :

J'ai l'expérience d'un élu de terrain dont la commune présente un volet agricole très important. La loi (climat et résilience) a été promulguée il y a un peu plus d'un an avec un calendrier très serré. Des décisions devront être prises pour le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en février 2023 et pour avoir assisté aux réunions d'organisation des SCoT (Schéma de cohérence territoriale), il faut souligner que les démarches ne vont certainement pas être simples. Il faudra retravailler les SCoT à l'issue du SRADDET, puis les PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Il faut prendre en considération que les élus sont en première ligne face à la population et doivent être en mesure d'apporter des réponses, ce qui est un exercice complexe. Pour maintenir des niveaux de population stables, nous avons dû nous doter d'équipements publics. Cela a nécessité d'urbaniser des terrains, entraînant une forte diminution des terres agricoles disponibles.

D'un point de vue budgétaire, les choses risquent d'être compliquées car lorsque l'on parle d'étalement, il faut penser viabilisation, avec tous les coûts que cela implique. Qui dit extension des réseaux dit entretien. À l'heure actuelle nous enregistrons sur les réseaux d'eau potable une perte de 25 % en moyenne. Ces réseaux nécessiteront du travail, d'autant plus avec la raréfaction de la ressource due au changement climatique.

Il existe une réforme des modes de recouvrement de la taxe d'aménagement. C'est la DDFIP qui procédera au recouvrement de cette taxe, et cela uniquement à l'achèvement des travaux. Une collectivité qui engagera des frais de viabilisation sur une extension devra donc attendre la fin des travaux pour voir un retour sur investissement. En tant qu'ordonnateur des dépenses, il faudra y prêter attention.

Enfin, bien que nous, élus, soyons en première ligne, nous avons une chance inouïe de travailler sur nos territoires en intégrant toutes ces données. Je pense qu'il est préférable d'agir plutôt que de subir et malgré certaines contraintes, nous avons de la latitude pour l'action.

Pour terminer, sur notre communauté de communes, nous sommes en cours d'élaboration du PLUi. Nous nous parlons et nous avons un très bon consensus. Les travaux ont démarré en 2019 et seront bientôt finis. Nous atteindrons très bientôt les objectifs du SRADDET et nous sommes fiers de ce travail.

Steven DOLBEAU : Les élus des territoires doivent-ils se saisir de ce rôle de chef d'orchestre que vous décrivez pour pouvoir développer leur vision assez librement malgré les contraintes ?

Jean-Claude BECOUSSE : En tant qu'élus de proximité, nous avons une vision fine de ce qui se passe sur nos territoires. Nous avons vu qu'avec la crise de la COVID, l'isolement a été terrible au sein de la population. Il est donc bénéfique de ramener des gens dans les centres pour y recréer du lien.

Steven Dolbeau :

Hervé MARCHAL, La question de la posture de l'élu vous apparaît-elle centrale ?

Hervé MARCHAL :

Je pense qu'elle est effectivement assez centrale, au moins d'un certain point de vue. Le territoire vécu n'est jamais le territoire conçu. Le territoire est défini « d'en haut » et cette définition n'a pas forcément le même sens pour celles et ceux qui l'habitent. Il incombe aux élus, mais pas seulement, de faire le lien entre un territoire rationalisé et un territoire tel qu'il est ressenti. À force de faire des études et de produire des chiffres, on a du mal à s'ancrer dans le ressenti du territoire. Il faut des médiateurs pour lier données objectives et ressenti du territoire par ses habitants. Lorsque l'on mène des groupes de réflexion avec des populations locales, nous nous rendons compte que peu savent ce qu'est un EPCI, un pays, un conseil départemental ou le nom de son président. Il y a une invisibilisation d'un « monde d'en haut » qui décide pour les habitants. Lorsque l'on définit des limites territoriales, pour qui font-elles sens ? Prenons le cas de personnes qui passent beaucoup de temps sur des territoires, mais qui ne peuvent pas y voter, il s'agit d'un réel problème. Les « navetteurs » par exemple, s'engagent d'un point de vue professionnel sur un territoire et y passent 12 heures par jour sans pouvoir dire un mot sur la politique qui y est votée.

Julien CHARLES :

Tous ces enjeux auxquels sont confrontés les territoires (risques, maintien de la biodiversité, mobilité) sont des sujets politiques. Quel est le territoire que l'on veut dans 5, 10 ou 15 ans ? Je ne vois pas d'autres instances que celles présentes dans cette salle et démocratiquement élues pour avoir ce débat. Quand on discute avec nos concitoyens, on perçoit le désir de reconnaissance d'habitants qui ont parfois la sensation d'être invisibles. Il est nécessaire d'avoir des lieux d'échanges pour construire ensemble et statuer sur ce que nous voulons pour notre territoire dans le futur. Nous ne sommes pas dans un département où nous découvrons les choses. Nous avons un fait intercommunal qui est ancien, des territoires couverts par des documents d'urbanisme de façon assez poussée. Il faut désormais aller au-delà, vers un projet de territoire, ce qui implique de la concertation et du débat démocratique.

Q1 - Michel MAYA, maire de Tramayes :

Maire d'une commune d'environ 1000 habitants, j'aimerais apporter deux témoignages.

Le premier sur la rénovation globale : nous avons un projet porté par la communauté de communes sur la région de Tramayes concernant la rénovation d'un ancien corps de bâtiment de l'hôpital (3 plateaux de 300 mètres carrés chacun). Nous avons une surface locative de 560 mètres carrés lors du premier projet. Le second projet, qui externalise la circulation, (c'est-à-dire en excluant le couloir central, en mettant les escaliers à l'intérieur, etc.) porte la surface locative à 1120 mètres carrés. Ceci pour constater qu'avec une rénovation assez lourde on peut densifier et s'affranchir des cloisons.

Sur la commune de Tramayes, nous avons essayé d'être respectueux des consignes d'urbanisation. Nous avons réhabilité d'anciens bâtiments, nous avons essayé de limiter notre empreinte terrain. Notre commune est assez attractive : commerces, services, maisons de santé. Après 10 ans de PLU, nous avons gagné 10 % d'habitants et perdu 20 % d'enfants dans nos écoles. Or, une commune mitoyenne de 300 habitants qui est mal pourvue en services, va ouvrir une école alors que je dois en fermer une. J'aimerais que Monsieur Marchal vienne m'expliquer ça sur le terrain.

Julien CHARLES :

Ce qui découle de cette intervention est la nécessité de débattre de ces enjeux à l'échelle intercommunale concernant ces équipements.

Steven DOLBEAU :

Peut-on densifier tout en préservant l'identité ?

Hervé MARCHAL :

De ce qu'on peut observer sur le terrain, cela semble possible. Il faut qu'il existe de l'engagement local. Nous parlions de concertation, mais avec qui et pour qui ? A titre d'exemple, nous avons été sollicités il y a un an pour faire une consultation pourvue d'un bon budget. Ma réaction a été de dire oui, mais si l'on inclut dans la boucle décisionnelle des associations, des radios locales, des personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit, mais qui pourront s'exprimer via des entretiens, cela prend plus de temps. Quand je disais auparavant que le territoire conçu n'était pas le territoire vécu, il est nécessaire d'articuler les deux. Il faut bien évidemment des cadres politiques, mais ceci est à lier au ressenti des habitants sur le terrain. Fort de ces constatations, on peut densifier en préservant l'identité. Il vaut parfois mieux ne pas faire certaines choses plutôt que de les faire en omettant les témoignages des personnes qui ont la mémoire du lieu. On crée ainsi du ressentiment. Le bilan démocratique peut s'en trouver très négatif.

Julien CHARLES :

Quand on parle de densification, on peut susciter une certaine crainte de perte d'identité et faire décrocher les usagers du débat démocratique. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et la DDT (Direction départementale des territoires) ont mené un travail sur les formes urbaines et les modes de construction adaptés à notre territoire de Saône-et-Loire. Le but est de densifier sans trop modifier l'identité ou le paysage. Lors de notre deuxième débat, nous parlerons de quelques expériences territoriales où des solutions ont été trouvées pour régler ces problèmes.

Q2 - Rémy REBEYROTTE, député de la 3^e circonscription de Saône-et-Loire :

Je pense qu'il faut trouver l'équilibre concernant le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), et éviter des lotissements en grappe jouxtant les routes départementales sans identité. Il faut aussi nous aider à reconquérir des dents creuses et continuer à faire vivre les centralités dans nos communes. Nous sommes soumis à un paradoxe, celui d'être encouragés à construire dans ces dents creuses tout en limitant le nombre de constructions au sein de ces espaces. Il faudrait laisser une forme de souplesse, non pas en termes d'extension des communes, mais en termes de densification des centres.

Il faut que nous réfléchissions à comment nous pourrions aider davantage à la réhabilitation qu'à la construction du neuf.

Il faut creuser le modèle intercommunal parce que nous avons des problèmes de population qui disent appartenir à d'autres territoires que ceux qu'elles habitent. Comment atteindre le vivre mieux ? Comment fait-on en tant que Maire pour défendre l'intercommunalité plus qu'on ne la critique ? L'intercommunalité n'a de sens que si elle est l'émanation des communes.

Jean-Claude BECOUSSE :

Nous avons eu la chance de figurer parmi les premiers SCoT de France et nous nous sommes rendu compte que ceci nous a appris à nous connaître. La création de cet échange a été un levier puissant pour l'élaboration de notre PLUi. Cela a permis de trouver des compromis, des efforts ont été consentis, certaines communes ont accepté de mettre en place des restrictions. Cela a été possible grâce au dialogue.

Q3 - Jean-François FARENC, président de l'association des maires ruraux de Saône-et-Loire :

Monsieur MARCHAL, concernant l'identité territoriale, je partage une fierté villageoise forte. Nous avons des associations, des commémorations, et les habitants partagent des choses. Avez-vous rencontré ce genre d'éléments lors de vos déplacements ?

Concernant les constructions neuves, on nous dit qu'il faut beaucoup réhabiliter. Aujourd'hui il coûte plus cher de réhabiliter plutôt que de recourir à un constructeur pour un petit pavillon.

J'ajoute que les lotissements ne sont pas toujours perçus de façon négative et peuvent être vécus comme des lieux de convivialité entre voisins. Il existe une ruralité heureuse.

Hervé MARCHAL :

Oui, la ruralité heureuse existe. Le fait d'avoir une fierté villageoise conduit à parler positivement de son territoire. Il y a des éléments qui sont des « porte-paroles » : le fait de repeindre des volets, tailler une haie, prendre soin d'un verger. Plus on aime son territoire, plus on en prend soin et plus ces éléments matériels parlent positivement. C'est en ça que l'on voit une fierté villageoise. Aujourd'hui, la maison individuelle est très plébiscitée (par 85% à 90% des Français). L'idéologie pavillonnaire est une médaille à deux faces, avec des réalités moins heureuses. J'ai pu rencontrer des usagers qui sont « prisonniers » de leurs pavillons. Ils ne peuvent en partir car il est invendable sans une perte colossale d'argent. J'ai aussi rencontré des femmes qui ne divorcent pas parce que le paiement du pavillon n'est pas achevé.

Q4 - Marie MERCIER, sénateur de Saône-et-Loire :

Vous nous avez parlé de territoires, nous avons coutume de plutôt parler de bassins de vie. Vous dites que les territoires font sens, nous parlons de bon sens. Nous utilisons le bon sens pour mettre au point des budgets qui rendront les gens heureux de vivre dans notre commune. Les maires et les élus travaillent pour la consolidation et la reconstruction du lien social.

Les communes sont la richesse de la France. Nous n'habitons pas une intercommunalité, mais une commune, l'intercommunalité est un outil au service de cette dernière. Il faut faire confiance aux élus pour maintenir l'attractivité de leur commune, que les élus aiment et dont ils sont fiers. Ils sont heureux de les faire prospérer. Au Sénat, nous sommes là pour faire parler les territoires et représenter les collectivités territoriales.

Pierre STROSSER :

Depuis le début du débat, on évoque « le territoire », sorte d'échelle magique dans laquelle on résoudrait tous les problèmes. Il s'agit là d'une simplification excessive. Selon le lieu où l'on se trouve, le périmètre de réflexion peut être : la commune, l'EPCI ou même des territoires avec des limites paysagères. C'est face à un bien ou à un enjeu commun que les usagers se mettront autour de la table. On peut s'interroger sur la pertinence de la prise en compte des échelles administratives, souvent définies « d'en haut ». Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut rassembler les habitants et les élus, mais autour de quelle échelle va-t-on le faire ? C'est une question importante et complexe.

Q5 - David CORDEIRO, président de la communauté de communes de Semur-en-Brionnais :

Sur notre territoire, nous avons un PLUi depuis deux ans, qui est basé sur une stratégie zéro lotissement et zéro zones d'activités. C'est donc réalisable en se basant sur d'autres atouts : agriculture, paysage, nature.

L'attractivité des uns est l'évasion des autres. On retire de la population d'une commune pour la déplacer vers une autre, jugée plus attractive. Si je fais le choix sur ma communauté de commune de construire des lotissements, les usagers viendront des agglomérations distantes et videront des centres-villes pour peupler une ruralité de proximité. Je pense qu'il faut que nous ayons des échelles de réflexion allant au-delà des intercommunalités pour pouvoir rendre des régions attractives. Il faut que les gens vivent mieux, plutôt que chercher forcément à faire venir davantage de population.

Pierre Strosser :

Nous avons sous-entendu au cours de ce débat sur l'attractivité qu'attirer des personnes sur un territoire est une bonne chose. Votre intervention met en lumière que l'attractivité est peut-être le bien-être, le bien-vivre. Le terme d'attractivité pourrait être repensé. Il faut peut-être se le réapproprier.

Laurent Davezies :

L'attractivité n'est pas le fait unique d'attirer des gens, c'est aussi leur donner envie de rester.

Q5 - Louis BASDEVANT, maire de Anost :

J'aimerais attirer l'attention sur certains points. Dans ma commune, c'est la forêt qui a « mangé » le plus d'espaces agricoles. Nous avons un vrai problème de relation avec la forêt. C'est une commune qui est attractive (60 mutations de bâtis sur 740 habitants en 2021-2022). Aujourd'hui il n'y a quasiment plus de maisons à vendre. Si l'on applique le Zéro Artificialisation Nette, nous aurons le droit de ne construire qu'une ou deux maisons. Nous ne serons plus en mesure de nous développer et d'attirer de nouveaux habitants. D'autre part, les règles qui nous imposent de construire dans un bourg-centre alors que nous sommes un lieu de hameaux nous dictent de renoncer à ce qui fait la caractéristique même des habitats du Morvan.

Steven Dolbeau :

Cette intervention illustre par l'exemple la raison de la tenue de ce débat ce soir. Elle montre bien que tous les enjeux sont spécifiques à chaque commune. Chaque enjeu est complexe et propre à chaque cas.

Pour conclure, Julien Charles : remercie l'ensemble des orateurs pour la qualité de leurs interventions, et qui a permis de donner de la profondeur au débat de ce soir. Il remercie également l'ensemble des élus présents ce soir, venus en nombre.

M. Charles invite à poursuivre la discussion lors de la prochaine soirée débat durant laquelle nous nous pencherons sur quelques bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre pour essayer de répondre aux enjeux importants évoqués ce soir.